

1 - Gaz à Effet de Serre

Actuellement et encore plus à l'avenir compte tenu de l'augmentation de la demande de déplacement, les phénomènes de congestion sur le périphérique conduisent un nombre croissant d'usagers à adopter des stratégies d'évitement et à suivre leur GPS (Maps, Wase...) et emprunter des itinéraires alternatifs (voiries communales, voiries de lotissement,...).

Ces stratégies conduisent non seulement à accentuer le risque routier, mais à augmenter la longueur des trajets. La suppression des phénomènes de congestion sur le périphérique conduit donc à rendre inutiles ces stratégies d'évitement et au retour des usagers concernés sur le périphérique.

La réduction des trajets induits conduira de fait à une limitation des GES.

2 - Qualité de l'air

Pour les mêmes raisons que pour les GES, le report de circulation depuis le réseau local vers le périphérique conduit à une réduction des volumes de trafic dans des secteurs à haute densité de population vers le périphérique. De ce fait, l'exposition des populations sera réduite.

Pour ce qui concerne spécifiquement les populations riveraines du périphérique, les études de modélisation montrent que le projet ne conduit pas à des dépassements de seuils pour les polluants au niveau des populations. La situation n'est pas aggravée par rapport à la situation de référence (sans projet).

En outre, la diminution des congestions fait partie des actions en faveur de la qualité de l'air. Ainsi, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA du 13/08/2015) de Nantes / Saint-Nazaire a défini une action spécifique (action n°4) : « Améliorer la gestion du trafic sur le périphérique nantais ». L'aménagement du complexe de Bellevue, de part la réduction des phénomènes de congestion aux heures de pointes participe à ce PPA.